

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 septembre 2018

Compte-rendu de la séance

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- absents	4
- votants	11

L'an deux mil seize, le jeudi 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 31 août, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de M. DUPRESSOIR, Maire.

Date de la convocation

31 août 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. DUPRESSOIR, Maire
M. PICARD, Mme SERANO, Mme CHEVALIER, M. PEYSSY, Adjoints
MMs REBISCHUNG, LUCAS, Mmes VIGER, TRIBOUILLARD, LAGNEL, M. DENIS

Absents : M. BENET, Mme BECQUART, MMs ROUSSEL, DECORDE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme CHEVALIER est nommée Secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance à l'approbation du Conseil.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Tarifs municipaux
- 2) Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service de la gestion des déchets
- 3) Travaux d'Eclairage Public Route de la Vieux-Rue et Route de Saint Germain (Micro-Crèche)
- 4) Travaux de renforcement de réseaux les Maillomets – Route de Saint Arnoult
- 5) Décisions Modificatives
- 6) Achat d'une cellule de refroidissement pour la cantine
- 7) Achat de tables de Ping-Pong pour la section tennis de table de l'A.S.B.C
- 8) désignation d'un référent RGPD
- 9) Urbanisme
- 10) Affaires courantes

Point n° 1 de l'ordre du jour : Tarifs municipaux

➤ **Tarif Bibliothèque**

Le tarif appliqué actuellement est de 17 € par famille pour l'année. Monsieur le Maire souhaite maintenir ce tarif pour l'année 2019. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

➤ **Tarifs location Salle des Fêtes**

<u>Blainvillais :</u>	Vin d'honneur : 125 €
	Journée : 225 €
	Week-end : 300 €
<u>Extérieurs :</u>	Vin d'honneur : 210 €
	Journée : 370 €
	Week-end : 530 €

Le Maire propose au Conseil de maintenir ces tarifs pour l'année 2019.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le maintien de ces tarifs qui seront appliqués pour les réservations de 2019.

➤ **Tarifs Cimetière**

Concession trentenaire deux places	actuellement 170 €
Concession trentenaire caveaux pour urnes funéraires	actuellement 85 €
Concession cinquantenaire deux places	actuellement 340 €
Concession cinquantenaire caveaux pour urnes funéraires	actuellement 170 €
Columbarium	actuellement 375 €

Le Maire propose au Conseil de maintenir ces tarifs pour l'année 2019.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'application de ces tarifs en 2019.

➤ **Tarifs Camions et Droit de place**

Camions :	60 €
Droits de place :	10 € (marché et camion pizza)

Le Maire propose de maintenir ces tarifs pour l'année 2019.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le maintien de ces tarifs.

Les recettes seront désormais intégrées au Budget Primitif de la commune.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service de la gestion des déchets

Monsieur le Maire précise que chacun a reçu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de la gestion des déchets de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin. Le maire présente au Conseil Municipal les éléments du rapport qui en prend acte et n'émet aucune observation.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Travaux d'Eclairage Public Route de la Vieux-Rue et Route de Saint Germain (Micro-Crèche)

➤ **Travaux d'éclairage public Route de la Vieux-Rue**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **EP-2017-0-76100-M493** et désigné « Route de la Vieux-Rue » dont le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 65 500.06 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 29 313.27 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;

- **d'inscrire** la dépense d'investissement au Budget Primitif 2018 pour un montant de 29 313.27 € TTC ;
- **de demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

➤ **Travaux d'éclairage public Route de Saint Germain (micro-crèche)**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **EP-2018-0-76100-M1247** et désigné « Route de Saint Germain » dont le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 7 680.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 520.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au Budget Primitif 2018 pour un montant de 3 520.00 € TTC ;
- **de demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Travaux de renforcement de réseaux les Maillomets – Route de Saint Arnoult

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **RENFO-2018-0-76100-M569** et désigné « Poste les Maillomets Route de Saint Arnoult » dont le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 43 560.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 460.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au Budget Primitif 2018 pour un montant de 9 460.00 € TTC ;
- **de demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Point n° 5 de l'ordre du jour : Décisions modificatives

Travaux Micro-Crèche

Dépenses d'investissement

Opération 310 Micro-Crèche Article 2313	+ 35 000 €
Opération 86 Mairie Article 2313	- 35 000 €

Point n° 6 de l'ordre du jour : Achat d'une cellule de refroidissement pour la cantine

Le Maire informe le Conseil qu'une cellule de refroidissement doit être achetée pour la cantine. Ce matériel a pour but de maîtriser les dangers microbiologiques lors du refroidissement des aliments après cuisson. Le Maire précise que cette dépense avait été prévue au Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité valide l'achat d'une cellule de refroidissement pour la cantine.

Point n° 7 de l'ordre du jour : Achat de tables de Ping-Pong pour la section tennis de table de l'A.S.B.C

Le Maire fait part au Conseil que la section tennis de table de l'A.S.B.C a sollicité la Mairie pour l'achat de cinq tables de Ping-Pong. Le maire précise que les tables seront mises à disposition de la section tennis de tables et resteront la propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité valide l'achat des cinq tables de tennis de table.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Désignation d'un référent RGPD

Le Maire fait part au Conseil que le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui définit un cadre applicable à l'ensemble des Etats européens quant à la protection des données personnelles des citoyens, est entré en vigueur le 25 mai dernier.

Les collectivités territoriales, leurs établissements et leurs groupements sont aujourd'hui directement concernés par le traitement de données à caractère personnel par la gestion d'informations liées à l'état civil, aux élections, à la gestion de leurs personnels, etc.

Ainsi, chaque autorité territoriale a l'obligation de désigner l'un de ses agents pour exercer la fonction de « Délégué à la protection des données (DPD) » (en anglais, Data Protection Officer (DPO)), successeur naturel du Correspondant Informatique et Libertés (CIL).

Les missions du Délégué à la protection des données sont les suivantes :

- ✓ informer et conseiller le responsable du traitement ainsi que les agents qui procèdent au traitement sur les obligations qui leur incombent en matière de protection des données,
- ✓ contrôler le respect du RGPD et les autres dispositions en matière de protection des données, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitement, et les audits s'y rapportant,
- ✓ dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci,
- ✓ coopérer avec la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL) et faire office de point de contact sur les questions relatives au traitement et mener des consultations, le cas échéant, sur tout autre sujet,
- ✓ tenir un registre des activités de traitement qui dresse l'inventaire de l'ensemble des traitements de données, mis en œuvre par la structure, et leur description.

Le Maire précise que la fonction de délégué à la protection des données peut être mutualisée entre plusieurs collectivités et propose dans cette attente, de nommer M. FABOUX comme référent RGPD.

Le Conseil à l'unanimité valide ce choix en attendant d'autres informations de la part de la communauté de communes.

Point n° 9 de l'ordre du jour : Urbanisme

- PC STEPIEN : rue des Pommiers : construction d'une habitation
- PC LE GOUIS : 828 Route de Ry : construction d'une extension à l'habitation
- PC ALLARDIN : rue des Pommiers : construction d'une habitation
- PC MOREL : rue des Pommiers : construction d'une habitation
- PC PINTO : 197 route d'Arpentigny : construction d'une extension à l'habitation
- PC DELOIS : 133 route de Capendu : Aménagement de combles
- PC THOMAS : rue de Gruchy : construction d'une habitation
- PC LEMERCIER : 9 route de Morgny : construction d'une extension à l'habitation
- PC CLYBOUW : Rue de Gruchy : construction d'un garage
- PA POISSON : Chemin de la ferme Bovary : détachement d'une parcelle de terrain à bâtir
- DP WASKOVIT : 639 Côte de Cauvicourt : pose de panneaux photovoltaïques
- DP PIDOUX : 1046 route de Capendu : création d'une piscine
- DP JOT : 25 rue des Jonquilles : Réfection d'un mûr et changement du portail
- DP FOUGERES : 94 rue de Gruchy : Changement des fenêtres
- DP THOMAS : 779 Route de La Vieux-Rue : Aménagement d'un garage en pièce à vivre
- DP CARON : Route d'Houlmesnil : détachement d'une parcelle de terrain à bâtir
- DP QUESNEL : 1705 Route de Cauvicourt : Pose de panneaux photovoltaïques

Point n° 10 de l'ordre du jour : Affaires courantes

- ✓ Le Maire informe le Conseil qu'un relais téléphone ORANGE doit être implanté Chez M. MOLARD au bout de sa ferme au niveau des hangars.
- ✓ M. PICARD précise au Conseil que des travaux sont à prévoir sur la toiture de la grange située à côté de la micro-crèche et propose de les réaliser en deux temps.
- ✓ Mme LAGNEL fait part au Conseil que l'ensemble des travaux demandés lors du Conseil d'école ont été réalisés.

Pas d'auditeur présent à la réunion.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h10.